



# MOBILITÉ DES ALTERNANTS ULTRAMARINS

## Qu'est-ce que c'est ?

Cette mobilité correspond à la période durant laquelle l'alternant (en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) est en formation et/ou en entreprise en métropole ou dans un autre territoire ultramarin.

## 1 Caractéristiques

Les alternants ultramarins ont la possibilité d'effectuer une mobilité :

- dans un autre territoire ultramarin (mobilité inter-DROM) ou en métropole,
- dans un pays étranger (voir la fiche «**La mobilité européenne ou internationale**»).

## 2 Bénéficiaires

Sont concernés, dans les Antilles, en Guyane et sur l'Île-de-la-Réunion :

- **les entreprises** ;
- **les alternants** ayant conclu un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- **les CFA et les organismes de formation.**

## 3 Financement

### Pour le référent mobilité

- **L'Opco EP verse au centre de formation un forfait à hauteur de 500 € par an et par alternance, quelle que soit la durée de la mobilité.**

### Pour l'alternant

- L'Opco EP verse au centre de formation un forfait de **500 € par semaine dans la limite de 2000 €** (soit 4 semaines)\* ;
- **Le centre de formation reverse ensuite le forfait à l'alternant** (si celui-ci en a fait l'avance) ;
- **Prise en charge des frais de transport** au réel en classe économique dans la limite de **1300 €** (un aller-retour par mobilité).

\* Forfait par semaine, toute semaine commencée est comptabilisée comme une semaine entière.



### Ne sont pas considérées comme éligibles aux financements relatifs à la mobilité :

- Le passage d'un examen en raison de l'absence des moyens nécessaires dans le territoire où se déroule la formation ;
- Le déplacement visant à pallier l'absence de formation équivalente sur le territoire ultramarin. Si la formation se déroule en Métropole : financement possible via LADOM (**[mobilite.ladom.fr/accueil](http://mobilite.ladom.fr/accueil)**) ;
- La visite de salons et /ou d'entreprises si celle-ci n'est pas portée par le CFA ou l'organisme de formation du territoire de destination et intégrée à un parcours pédagogique.

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](http://opcoep.fr)

Financé par



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



## 4 Démarche

Dès que la mobilité est actée, le CFA ou l'organisme de formation adresse à Opco EP pour chaque alternant les éléments suivants :

### Un document annexe mobilité DROM/ Métropole ou inter-DROM signé

- **Si la mobilité est effectuée en CFA ou en organisme de formation :** avenant « mobilité DROM/Métropole » de la convention de formation ;
- **Si la mobilité est effectuée en entreprise :** convention de mise à disposition « mobilité DROM Métropole » ;
- **Si la mobilité est mixte (répartie entre CFA ou organisme de formation et entreprise) :** avenant « mobilité DROM/Métropole » de la convention de formation + convention de mise à disposition « mobilité DROM/Métropole ».

Lorsque la mobilité est réalisée, le CFA ou l'organisme de formation adresse à Opco EP pour chaque alternant les éléments suivants :

### La facture relative aux forfaits mobilité (réfèrent mobilité et/ou frais de mobilité de l'alternant)

### La facture au réel avec justificatifs de transport



- Pour l'attribution du forfait « réfèrent mobilité », la durée de la mobilité n'a pas d'impact sur le montant alloué ;
- Les frais de mobilité de l'alternant et de transport sont cumulatifs.
- Les deux aides « forfait réfèrent mobilité » et « frais de mobilité de l'alternant » sont rattachées à chaque contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation et réglées au CFA ou à l'organisme de formation.



Pour en savoir plus, consultez [opcoep.fr](https://opcoep.fr)

- **Des modèles de documents :**
  - **Convention de mise à disposition DROM/Métropole ;**
  - **Avenant à la convention de formation par apprentissage DROM/Métropole ;**
  - **Convention de mobilité de mise en veille ;**
  - **Guide « Accompagnez vos alternants dans leur mobilité ».**
- **La FAQ dédiée à la mobilité.**

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](https://opcoep.fr)

Financé par



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

